

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **96 (1960)**

Heft 13

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 15.50 ; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

AIDE AUX RÉFUGIÉS

CCP Lausanne II 1533



Les enfants algériens réfugiés ont le regard grave et souvent méfiant. Ils sont de types très différents, allant du noir au blond étonnant de certaines fillettes.

Partie corporative

VAUD

Réforme de structure de l'école vaudoise

Sous ce titre, nous avons publié dans le bulletin du 26 mars 1960 (no 12) un intéressant article empreint à la fois de bon sens et de cœur. Par un malheureux concours de circonstances, aucune signature ne faisait suite à ces lignes. Nous nous empressons de faire savoir qu'elles étaient dues à la plume de notre collègue **R. Nicole**, de Montblesson, qui a pour habitude de ne pas se cacher pour dire ce qu'il pense. G. Eh.

Moissons ?... Vendanges ?...

Au moment où paraîtront ces lignes, l'année scolaire 1959-60 aura vécu, les « carnets » seront distribués, les vacances de Pâques commenceront.

Une fois de plus, des centaines de maîtres se seront penchés sur des milliers de travaux d'examens. Quelques privilégiés auront constaté que tout allait bien, que l'année avait bien « rendu ». Les autres, la majorité, se seront arrêtés avec lassitude devant ces feuillets qui s'envoleront demain au Département témoigner du travail d'une année ! « Est-ce bien là le résumé de plus de mille heures de peine ? Es-tu vraiment fait pour ce métier ? Peut-être ne sais-tu pas t'y prendre ? » Ces questions auront, une fois de plus, dansé leur ronde infernale dans des têtes fatiguées de chiffres, de moyennes et de statistiques...

Et la réponse sera venue : « **Ce que je « leur » ai donné, jour après jour, ne se met pas par écrit en deux heures !** Je suis fait pour ce métier si j'accepte de laisser la moisson à d'autres, dans de nombreuses années ! »

Ainsi, le cœur plus léger, chacun s'apprête à recevoir la volée 1960-61, sûr de la servir encore mieux, grâce aux expériences passées, pour la préparer encore plus solidement à la vie...

Bonnes vacances !

G. Eh.

Cours de rythmique de Mlle Scheiblaue

Il semblait que tout avait été dit concernant les principes chers à M. Jaques-Dalcroze, et pourtant... Passant par Zurich, au travers de la forte personnalité de Mlle Scheiblaue, ils nous sont revenus, mûris, rajustés, transformés et surtout adaptés à l'âge de nos bambins d'école enfantine. Chaque samedi, depuis janvier, un groupe d'entre eux est venu évoluer, rayonnant, sous l'œil admiratif d'une cinquantaine de collègues. Partant d'objets très simples, cette magicienne rythmicienne a tenu en haleine, à chaque leçon, son auditoire de jeunes et de... moins jeunes.

Mademoiselle Scheiblaue nous fit découvrir toutes les possibilités de ces deux instruments que sont la voix et les mains. Sous ses doigts, le rythme jaillit de partout : d'une cerceau qui pirouette et tombe, d'un tambourin qui roule, d'une balle qui rebondit, d'un fichu qui flotte, etc. Quelques accords au piano, une ou deux mélodies au pipeau, c'est tout. Grâce à sa longue expérience en rythmique curative et à son imagination toujours en éveil, elle nous a permis d'acquiescer un merveilleux bagage dont la clef est sans nul doute ce constant appel à la concentration. Un chaleureux merci, Mlle Scheiblaue ! G. C.

GENÈVE

Réforme de l'enseignement secondaire

Conférence de M. Alfred Borel
Conseiller d'Etat

Sous le patronage de l'Union Famille-Ecole, M. A. Borel, chef du Département de l'instruction publique, a redonné la conférence qu'il avait faite, il y a un mois, à l'Institut national.

Introduit par M. Rouget, président de l'UFE, M. Borel répondit d'abord aux deux résolutions de cette association, concernant l'enseignement des sciences et de l'histoire à l'école primaire. La commission des sciences du Département prépare un jeu de fiches en attendant qu'une étude plus poussée de la question soit entreprise.

Pourquoi une réforme de l'enseignement secondaire ?

La loi de 1940 qui définit la structure actuelle de notre enseignement est dépassée. « Ce qu'il faut, maintenant, c'est adapter nos institutions scolaires aux besoins d'aujourd'hui ; c'est conserver ce qui mérite de l'être, créer ce qui manque et supprimer ce qui est dépassé et inutile. » (Projet DIP, p. 5.)

Le malaise dont nous souffrons est dû en grande partie à l'afflux considérable d'élèves dans l'enseignement secondaire (2500 en 1939 contre 4900 en 1960 !). Si l'on admet qu'un bâtiment scolaire ne doit guère compter plus de sept cents élèves, on se rend compte des difficultés actuelles, à la solution desquelles ne répond que provisoirement et mal la dispersion des classes dans de multiples annexes.

À côté de la question matérielle des bâtiments scolaires se posent d'autres problèmes que la réforme devra résoudre, dont les plus urgents sont le défaut d'orientation scolaire, la mise au point des programmes, le nombre excessif de retards scolaires, les difficultés de passage d'une école à l'autre, etc.

Projet de réforme. — C'est celui de M. J.-P. Extermann, alors directeur du Collège moderne, projet étudié et modifié par la conférence des directeurs des écoles secondaires et celle des inspecteurs d'écoles primaires, et que le Département a fait sien.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : Réforme de structure de l'école vaudoise. — Moissons ? Vendanges ? — Cours de rythmique de Mlle Scheiblaue. — Genève : Réforme de l'enseignement secondaire, conférence de M. A. Borel. — Tournoi de football scolaire. Exposition des « Violons d'Ingres » de l'intergroupe professionnel. Neuchâtel : Comité d'organisation du Centenaire. — Concours de chorales enfantines. — Maison de vacances. — Jura bernois : Assemblée du comité général de la SPJ — Foyer cantonal d'éducation pour jeunes filles - Rapport annuel 1959 (fin). — Divers : « L'Écolier romand ».

PARTIE PÉDAGOGIQUE : M. Michel : Où va l'école primaire ? L'invalide est une force morale pour le pays. — H. Delarageaz : Les qualités requises des jeunes apprentis d'assurance. — La poésie de la semaine. — L. Jerphagnon : Prière d'un éducateur excédé. — F. Rostan : 8e Prix littéraire de l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse. — Bibliographie. — J. Favre : Aidons à améliorer le sort des réfugiés. — A. Chabloz : Pour les dernières années de la scolarité : un manuel d'arithmétique. — Variété. —

Il respecte plusieurs principes, dont deux sont indissociables :

1. Quelles que soient son étendue et ses modalités, la réforme ne devra jamais compromettre ou retarder la **formation de l'élite** (projet, p. 10).

2. La période la plus favorable pour une première orientation étant la 12^e année — selon les autorités en matière de psychologie de l'enfant — il est normal que cette orientation scolaire se place au début du second degré et s'étende à l'ensemble des élèves (pp. 12 et 13 du projet).

Comme les maîtres, en collaboration avec les parents, auront pour tâche de repérer les vocations en germe chez la plupart des enfants, puis de les ajuster aux besoins de notre économie, l'orientation devra être continue et se poursuivre pendant plusieurs années, l'où le cycle de trois ans proposé, offrant « à l'élève de larges possibilités d'essai, de choix et de passage d'un type d'enseignement à un autre » (p. 16).

Conditions de la réforme. — Après avoir décrit brièvement ce que serait la 7^e d'orientation, conduisant naturellement, par le jeu des options, aux 8^e et 9^e A, B, C, D, puis, par de nouvelles options, à l'enseignement secondaire supérieur d'une part, aux apprentissages d'autre part, M. Borel énuméra les principales conditions de la réforme :

1. Corps enseignant bien préparé et peu nombreux (trois maîtres par classe en 7^e d'orientation).

2. Articulation des programmes primaires et secondaires pour supprimer le « saut » entre les deux ordres d'enseignement.

Il dit ensuite les craintes exprimées au sujet des retards scolaires, des « superdoués », de la formation des maîtres, et conclut son exposé en affirmant que la réforme apportera un remède à beaucoup de défauts du système actuel.

Discussion générale. — Elle s'engagea à la suite d'une série de questions que le président de l'UFE posa à M. Borel, sur les points de la réforme qui préoccupent particulièrement les parents : filière à suivre pour réaliser la réforme, dossier scolaire, coéducation, pénurie du corps enseignant, mesure dans laquelle le Département tiendra compte des vœux des parents et des associations, etc.

M. Lescaze, président de l'Association des maîtres du collège, reproche au chef du Département d'avoir tenu à l'écart les professeurs, donc d'avoir suivi une procédure qui relève plus d'un esprit autoritaire que d'un esprit démocratique. Il met en doute l'efficacité du projet officiel et lui oppose celui du corps enseignant secondaire qui prévoit déjà en 7^e d'orientation deux groupes d'élèves distincts jusqu'à Noël : sections LS et GPA, et trois dès Noël : L, S et GPA, afin de ne pas retarder la marche en avant de l'élite. Puisque, d'autre part, l'industrie exige toujours plus de techniciens et de connaissances, c'est l'occasion d'aider matériellement les enfants doués des milieux modestes pour assurer leur promotion sociale et le recrutement des cadres de demain.

M. Renaud Barde, secrétaire général de la Fédération des syndicats patronaux, déclare que le Département a eu tort de faire sien le projet Extermann avant de connaître l'avis des parents. Il partage les craintes de M. Lescaze et s'oppose absolument à toute diminution des exigences. Il ne faut pas de discrimination au départ : tous les enfants peuvent entrer dans l'ensei-

gnement secondaire, selon le vœu des parents. Mais alors la 6^e primaire doit être présélective, le corps enseignant primaire étant parfaitement capable d'opérer cette présélection. Un cycle d'orientation de trois ans au début du degré secondaire est inadmissible, car il y aura deux fossés à franchir (P - SI et SI - SSup) au lieu d'un seul (P - S). Le cycle d'orientation doit être limité à deux ans — comme en France — et se placer à cheval sur la 6^e P et la 7^e S. En outre, la promotion sociale n'est pas facilitée par le mélange des bons et mauvais élèves, que les premiers doivent trainer. La seule idée remarquable et à retenir du projet officiel, c'est celle des classes passerelles de repêchage !

M. Junod, maître au collège, apporte son grain de sel dans le débat. Il reproche à l'école primaire de ne pas enseigner la géographie mondiale et s'élève contre la pédagogie de Rousseau qui veut que, chez nous, on attende que l'enfant découvre (applaudissements).

Une pédagogie de suscitation est nécessaire, et non de facilité. Il faut obliger les enfants à se dépasser. Ils feront par exemple un effort pour sauter 1 m. 50, mais pas pour franchir 1 mètre, que tous passent.

Ce sont les difficultés qui sélectionnent. A quoi sert une 7^e d'orientation où tout le monde est remis à niveau (vifs applaudissements).

Réponses de M. Borel. — Se comparant à Pinget dans la cage aux lions, le chef du Département s'élève énergiquement contre les allégations de M. Lescaze. — Notre régime est-il autoritaire ? Non, car je ne serais pas là. Mais je sais prendre mes responsabilités !

Œuvre d'une commission d'experts, dont M. J.-P. Extermann, maître secondaire, le projet, soumis aux conférences primaires et secondaires et approuvé par elles et le Département, offre une base solide. Mes contradicteurs sont victimes d'un malentendu fondamental, car en fait le projet ne prévoit qu'une année d'orientation — la 7^e, qui sera une année particulièrement active. Ils confondent sélection et orientation en n'insistant que sur la première. En quoi le projet contrecarre-t-il la formation des élites ?

S'levant contre la caricature de l'école primaire faite par M. Junod, M. Borel prend la défense de M. Jotterand, directeur de l'enseignement primaire.

Dans sa réponse à une question écrite de M. Cottet, sur le présalaire et la gratuité de l'enseignement supérieur, M. Borel déclare que la liberté du choix des études est incompatible avec un présalaire. Bourses et subsides, exemptions de taxes, ont passé, à Genève, de 197 000 francs en 1945 à 792 000 francs en 1960. L'important est de dépister tous les cas intéressants et, surtout, d'entourer les bien-doués de milieux défavorables.

Conclusions. — Ce compte rendu, aussi objectif que possible, d'un premier débat public sur la réforme de notre enseignement, sera suivi, ici même, d'articles exprimant le point de vue des instituteurs, qui ont leur mot à dire à ce sujet et sont intéressés à la réussite d'une telle réforme, dont l'enfant doit être le principal et heureux bénéficiaire. E. F.

Tournoi de football scolaire

Le 12^e tournoi de football, réservé aux 6^e et 7^e années de la ville et de la campagne, se déroulera les jeudis 12, 19 mai (2 juin de réserve) et 9 (16) juin prochain, sur les terrains municipaux.

La publication du règlement, des convocations et des résultats sera assurée par la « Tribune de Genève » dans sa page réservée aux enfants : « C'est demain jeudi ». On voudra bien s'y référer dès mercredi 30 mars.

Les maîtres intéressés voudront bien prendre note des séances préparatoires suivantes :

1. **Séance d'arbitrage**, par M. Lutz, le lundi 25 avril à 17 heures, à la brasserie « International ».

2. **Séance d'organisation**, le vendredi 29 avril à 17 heures, à la buvette de la salle communale des Eaux-Vives.

Cette séance est très importante ; les équipes s'y feront représenter par un maître ou, à défaut, par leur capitaine.

3. **Réunion des responsables et arbitres**, le mardi 10 mai à 17 heures, à la brasserie « International ».

Le nombre des équipes augmentant chaque année, il serait bon que les habitués s'efforcent d'amener à cette réunion de nouveaux collègues disposés à nous aider, ne serait-ce qu'un jeudi.

Pour s'inscrire, ou pour tout renseignement, s'adresser à Rémy Mauron, 18, Vidollet, tél. 34 15 75.

Exposition des « violons d'Ingres » de l'intergroupe professionnel

L'intergroupe professionnel, dont l'UIG fait partie, organise une exposition de peintures et sculptures en

commun. En fait de peintures, nous comprenons toutes les possibilités des arts picturaux et graphiques.

Cette exposition se tiendra dans la salle des Casemates, du 19 novembre au 11 décembre, les heures d'ouverture coïncidant avec celles du grand Musée.

Chaque participant pourra présenter deux de ses œuvres qui seront appréciées par un jury compétent. La vente éventuelle des pièces exposées sera autorisée pour autant que les auteurs voudront bien en afficher les prix.

Pour pallier quelque peu les frais inhérents à une telle manifestation, il sera demandé à chaque participant une finance d'inscription de 2 francs.

D'autre part, afin de pouvoir prendre des mesures relatives à la disposition de la salle, à l'établissement du catalogue, etc., le comité d'organisation aimerait connaître avant le 1er mai la liste des exposants. En conséquence, tous les collègues des UIG et de l'AEE qui manient le ciseau ou la ripe, le pinceau ou le pastel, le crayon ou la gouge, etc., et qui désireraient prendre part à l'exposition « Violons d'Ingres », sont priés de **s'annoncer avant le 30 avril** au soussigné, rue H.-Mussard 15.
R. Chabert.

NEUCHÂTEL

Comité d'organisation du Centenaire

Il s'est réuni dans ce site ravissant qu'est le village viticole de Cortaillod.

Mlle Voumard lit le dernier procès-verbal, très complet.

Le président, M. Hügli, donne un compte rendu élogieux du concours des chorales enfantines qui avait lieu la veille et dont une relation est donnée ici même.

Nous avons enfin la certitude de pouvoir trouver un conférencier qui pourra nous entretenir de questions d'actualités susceptibles d'intéresser chacun.

Le théâtre, grâce à l'énergique et enthousiaste direction de M. Felber, marche bon train, avec des acteurs de qualité.

La publication de l'historique de la société a été soumise à un jeune artiste, M. Claude Evard, qui saura agréablement un texte un peu rébarbatif de dessins appropriés et de linogravures d'enfants ; on y adjoindra quelques poèmes de collègues.

Une petite commission de collègues de Neuchâtel se chargera de l'organisation de la soirée : divertissements, bal, tombola. Un orchestre est déjà retenu.

Nous pensons pouvoir nous assurer la collaboration de la « Chanson neuchâteloise ».

Quant à l'exposition, il faudra trouver aussi au chef-lieu quelques personnes dévouées qui veuillent bien se charger de la récolte de tout le matériel à présenter. Nous savons que pas mal d'instituteurs et d'institutrices de tout le canton possèdent une foule de choses intéressantes qu'il serait très utile d'exposer. Pas de modestie inconsidérée, chers collègues ! Faire part de ses expériences, c'est, en définitive, contribuer au bien supérieur de l'école et de nos enfants.

La carte de fête est à peu près établie, le programme étant déjà presque fixé. Matin : ouverture, discours, conférence, banquet. Après-midi : visite de l'exposition, concert. Soirée : théâtre, chanson neuchâteloise, bal.

Le comité monta ensuite sur la colline dans l'accueillante demeure du cinéaste Henry Brandt. Il était entendu que nous verrions passer sur l'écran quelques

séquences du film du Centenaire. Et c'est avec plaisir qu'en effet l'on put se rendre compte de l'énorme travail accompli aux Taillères et de la qualité du film. La matière est même si abondante qu'en définitive on pourra en tirer, sélection faite, un film d'une durée d'une heure et demie. Seulement la préparation, la mise au point du texte, la sonorisation, exigeront un temps considérable en sorte que la projection doit en être remise à l'automne.
W. G.

Concours de chorales enfantines entrant dans le cadre des manifestations du Centenaire de la SPN

Il eut lieu le jeudi 24 mars à Neuchâtel, Salle des conférences. Le COC en avait confié avec bonheur l'organisation à M. Francis Maire, instituteur à Couvet, et au président de la SPN.

Le jury était formé de M. Charles Landry, président, MM. André Jeanneret, Georges Bobillier, de Couvet, Charles-André Huguenin et Frédy Juvet, secrétaire.

Les concurrents étaient classés en quatre catégories :

A. (degré inférieur) :	participants :	7 classes
B. (degré moyen) :	» :	3 »
C. (degré supérieur) :	» :	5 »
D. (chorales de collège) :	» :	4 groupes

On eut donc le plaisir de voir défiler sur scène dix-neuf concurrents. La préparation des chœurs s'est révélée sérieuse, voire poussée. Les petits ont chanté avec une fraîcheur et une spontanéité charmantes. Dans l'ensemble, le comportement, la tenue des chanteurs ont été magnifiques. Les auditeurs ont témoigné d'un intérêt soutenu, les enfants étaient particulièrement attentifs. Il était impossible de se soustraire à une certaine émotion en présence de tant d'efforts, de crainte, de fierté, d'espoirs.

Les organisateurs ont pu constater la fébrilité suscitée par la préparation, l'appréhension légère mais aussi la joie des enfants. Très sympathiques contacts avec les collègues directeurs. La radio enregistra et ne cacha pas son admiration pour la qualité de ces audi-

tions. Un bon nombre de chœurs vont passer au programme des ondes. On compte bien, par ailleurs, faire entendre au moins l'un d'eux le jour de la célébration du Centenaire.

Le jury s'est déclaré très satisfait. Il adressera aux concurrents un rapport qui contiendra félicitations, remarques, encouragements et conseils. Le palmarès détaillé ne sera pas communiqué au public en raison du fait que le succès n'est pas toujours à la mesure de l'effort fourni et ignore les conditions particulières de chaque classe. Nous ne donnerons donc que le 1er lauréat de chaque catégorie :

Catégorie A : Classe de Mme May Rössiger-André, Colombier.

Catégorie B : Classe de M. Pierre Audétat, Neuchâtel.

Catégorie C : Classe de M. Eric Laurent, Colombier.
Hors classement : chorale de M. Julien Junod, La Sagne, avec mention spéciale du jury.

Catégorie D : Chorale enfantine de M. Maurice Sunier, St-Aubin.

Nos compliments vont à tous les concurrents pour leur peine, leur courage, l'apport précieux qu'ils ont apporté à cette manifestation si réussie.

Ont honoré l'audition de leur présence : MM. Bonny et Jeanneret, inspecteurs, M. Evard, directeur.

Cette expérience, nous en sommes persuadé, mérite d'être renouvelée. Elle trouverait sans nul doute l'agrément des autorités.

W. G.

Maison de vacances

Le comité des camps de vacances de Champ-Petit-sur-Couvet (Neuchâtel) louerait, soit en juin, soit dès le 15 août, pour une colonie de 28 enfants et le personnel accompagnant, sa maison de vacances située à 960 mètres d'altitude au nord de Couvet, au milieu de forêts et de pâturages. Installation moderne, salle et place de jeu, accès très facile par route carrossable.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. A. Jeanneret, instituteur, à Couvet (tél. (038) 9 24 77).

JURA BERNOIS

Assemblée du comité général de la Société pédagogique jurassienne

(Buffet de la Gare, Delémont, 10 mars 1960)

M. Georges Chapuis ouvre la séance en saluant la présence de :

M. Lucien Bachmann, président du comité central de la SIB ; M. Rychner, secrétaire du comité central de la SIB ; MM. Guéniat et Rebetez, directeurs des Ecoles normales de Porrentruy et de Delémont ; M. Berberat, inspecteur ; M. Tschoumy, rapporteur général du Congrès 1960 ; M. Cramatte, du Centre d'information pédagogique (CIP).

Après lecture du procès-verbal par M. Bédât, nouveau secrétaire, le président adresse des remerciements à M. Petignat, qui a abandonné ses fonctions de secrétaire lors de son départ des Franches-Montagnes.

Dans son rapport présidentiel, M. Chapuis tient à faire une mise au point en ce qui concerne les critiques dont a été l'objet la SPJ après sa réponse au Département de l'instruction publique relative à la « simple question » du député Brahier. M. Chapuis cite de larges extraits de la proposition que la Commission de l'instruction publique, présidée par M. Ch. Jeanprêtre, avait adressé au comité de Moutier le 17 février 1949. Se basant sur cette proposition, le comité de la SPJ a pu répondre à la direction que :

1. L'élève n'est pas lésé par la non-équivalence des brevets primaires qui sont cantonaux, mais bien plutôt par l'extrême diversité des programmes d'études cantonaux.

2. Le corps enseignant primaire jurassien, de par sa formation dans les écoles normales romandes de Porrentruy et Delémont, de même que par les nombreux rapports qu'il entretient avec ses collègues romands, français, belges et luxembourgeois, peut se réclamer de la culture latine, sans complexe aucun, contrairement à l'opinion du Rassemblement jurassien qui voudrait pouvoir lui reprocher une formation non « adaptée aux exigences et aux traditions des pays de langue française ». Il en va de même pour les maîtres aux écoles moyennes qui, depuis quelques années, ont la faculté d'accomplir leurs études dans n'importe quelle université romande.

Il semble que la « simple question » du collège Brahier ait été motivée par le fait que le RJ risquait de déprécier le corps enseignant jurassien en demandant que soit reconnue l'équivalence des brevets cantonaux au moment même où nombre de nos classes sont occupées par des instituteurs des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, etc.

Le comité SPJ a pris contact avec la section de Bienne pour l'organisation du Congrès SPR 1962 qui aura lieu à Bienne.

M. Gagnebin donne ensuite lecture du rapport de vérification des comptes et se plaît à remercier Mlle R. Maître pour la tenue exemplaire de ses livres, qui enregistrent 4978.25 francs aux recettes, 1298.40 francs aux dépenses, et un solde actif de 3679.85 francs. 500 francs sont versés annuellement au CIP et un fonds du Congrès de 500 francs a été créé. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Comptes du Centre d'information pédagogique. — Présentés par M. Cramatte, ils s'étendent du 11 octobre 1958 au 15 février 1960. Les recettes se montent à 4284.65 francs, et les dépenses à 3932.90 francs. Le solde actif est donc de 351.75 francs. M. Cramatte remercie vivement la SPJ, sans l'appui de laquelle les comptes du CIP seraient déficitaires. Il prie les présidents de sections de faire connaître plus largement le CIP lors des réunions synodales, car la vie de ce centre dépend avant tout de l'intérêt que lui portent les collègues. M. Cramatte adresse un merci tout spécial au comité cantonal pour l'aide qu'il apporte au CIP dans sa propagande. Les comptes sont acceptés à l'unanimité avec remerciements à M. Cramatte pour son excellente gestion.

M. Guéniat remercie la SPJ et la SIB et adresse un hommage de reconnaissance à MM. Cramatte et Droz, ainsi qu'à tous leurs dévoués collaborateurs. M. Guéniat engage les collègues à encourager ce centre par des commandes de matériel et des suggestions. Jusqu'à présent, l'activité du CIP s'est surtout déployée dans le domaine des sciences, mais il y aurait à créer dans tous les domaines. M. Cramatte tient à faire remarquer que les collègues de l'ancien canton et des cantons romands peuvent s'approvisionner au CIP aux mêmes conditions avantageuses que les instituteurs jurassiens.

XXVIIIe Congrès. — M. Chapuis rappelle qu'il aura lieu les 25 et 26 juin à Saignelégier. Les différents comités sont déjà au travail pour faire de ces journées une réussite. Le président prie le rapporteur général, M. Jacques-André Tschoumy, de nous indiquer les grandes lignes de son travail qui aura pour thème, rappelons-le, «Ecole et orientation professionnelle». M. Tschoumy a divisé son rapport en trois grands volets : a) une étude économique, b) psychologique, et c) pédagogique du problème. Il développe ensuite chacun des trois points, donnant une idée très précise de la question en même temps que de l'esprit dans lequel il entend la traiter.

Aux divers, une discussion nourrie s'engage sur la pénurie d'enseignants qui ne paraît pas devoir se résorber. Une statistique des besoins futurs, bien que difficile à établir, paraît devoir être une nécessité. De toute manière, chacun s'accorde à reconnaître que la pire des solutions serait de raccourcir les études des normaliens. Faudra-t-il alors envisager un nouveau « cours de formation accélérée » alors qu'on avait donné la garantie que le cours de 1959 serait le dernier ? On ne peut le dire exactement ; il faut attendre de voir quels seront les besoins au printemps. P. S.

FOYER CANTONAL D'ÉDUCATION POUR JEUNES FILLES — LOVERESSE J.B.

Rapport annuel 1959

(Suite et fin)

Etat sanitaire

Un peu de grippe en février, quelques troubles gastriques en juin, un poignet fracturé, une appendicite, des amygdales enlevées, les multiples « bobos » d'un internat, voilà les faits de l'année. Ajoutons-y les visites médicales scolaires, les soins dentaires et les contrôles du DAT, et nous constaterons que l'année fut bonne pour la santé des enfants du Foyer ; elles se développent normalement, « comme les peuples heureux qui n'ont pas d'histoire ».

Contacts

Un rapide pointage nous permet de signaler :
deux visites du Directeur et de l'Inspecteur des Œuvres sociales du canton, M. le conseiller d'Etat H. Huber et M. le Dr Kiener ;
3 séances de la Commission du Foyer ainsi que plusieurs visites particulières de ses membres ;
une assemblée de l'Association jurassienne des travailleurs sociaux ;
une séance du Comité de la Fondation Pestalozzi bernoise ;
une vingtaine de visites de tuteurs, tutrices, assistantes sociales, membres du corps enseignant ;
enfin, quelques visites d'anciennes élèves, gage concret que notre travail ne fut pas trop inutile et que le Foyer demeure pour elles une oasis accueillante.

Problèmes administratifs

Comme la vie serait plus facile s'ils n'existaient pas ! Comme notre tâche éducative serait plus efficace s'il ne fallait pas tenir la comptabilité, s'occuper d'un rural, en un mot : administrer !

Nous avons déjà dit que le problème du personnel — engagement, statut, formation, etc — reste un souci de toutes nos institutions d'enfants. Sur le plan cantonal, on a discuté de la réduction des heures de travail ; quelles seront les incidences du problème sur les Foyers d'éducation ?

La question des vacances, résolue sur le papier, a causé des difficultés pratiques en 1959 ; pour le personnel, c'est bien allé en général ; pour la Direc-

tion, ce fut une amère désillusion... Dans quelle maison d'enfants cette question est-elle résolue de façon que les directeurs puissent se reposer en famille ? Le programme des transformations et de la modernisation du Foyer a pu être discuté et admis. Un mot d'ordre nous a été donné : il faut de la patience ! Quelle promesse ! Quel tonique ! Et en attendant, nous citerons un fait parmi d'autres : le jardinier-concierge du Foyer, marié, deux enfants, n'a pas d'appartement depuis passé 4 ans !

Les comptes 1959 ont bouclé sans déficit et le budget n'a pas été dépassé ; les soucis financiers nous ont donc été épargnés et nous en remercions l'Etat.

Exploitation agricole

Ce fut une bonne année pour la ferme. Excellente récolte de foin et de regain, des légumes abondants, de belles moissons, un rendement laitier réjouissant, quelques ventes de bétail intéressantes ; en bref, les recettes budgétées furent atteintes, tandis que les dépenses prévues ne l'étaient pas.

Quelques travaux d'entretien urgents ont été faits aux écuries et aux étables. Le parc des machines et outils a été augmenté ; c'est une condition essentielle pour tenir le coup. Un échange de terrain, conclu pratiquement il y a deux ans, a été ratifié ; il s'agit d'un avantage réel pour le domaine.

Les employés agricoles ont travaillé fidèlement et ont droit à nos remerciements.

Les fillettes et les jeunes filles ont participé à certains travaux faciles, dans un bon esprit d'équipe, dans la mesure de leurs forces, du temps disponible et au rythme des saisons.

Vers 1960

Pour le Foyer, 1959 fut une année comme les autres, faite des joies et des peines de tout le monde. Pour la Direction, 1959 fut en revanche l'année du doute, de l'ombre et de la fatigue... Fallait-il le passer sous silence ?

En 1960, nous nous efforcerons d'être plus réalistes et plus philosophes en même temps. Notre but reste le même : aider des enfants à VIVRE. Merci à ceux et celles qui nous font confiance.

M. et Mme H. Reber.

DIVERS

« L'Écolier romand »

Numéro de Pâques 1960 (32 pages)

Les jeunes lecteurs, dès 10 ans, seront enchantés de ce numéro de Pâques et de vacances, varié, riche, coloré. Au sommaire :

- Pâques fleuries.
- La rubrique de l'Oiseleur, ou comment naissent les petits poussins de Pâques.
- La véritable histoire de Robinson Crusoe.
- Une saynète préhistorique ...mais éternelle : « Le chat qui s'en va tout seul ».
- Drôles de têtes... de Pâques, un bricolage facile et amusant.
- Un documentaire passionnant : La légende du verre.
- Signé : Crête-de-Coq ! Le feuilleton en images.
- « De fameux lapins » ; nouvelle de Simone Cuendet.
- Et les rubriques habituelles : le feuilleton, des jeux, des devinettes, des poissons d'avril, votre page, etc.

Ce numéro : 50 ct. Abonnement annuel : Fr. 6.— (2 numéros par mois). Adm. : Rue de Bourg 8, Lausanne. Tél. 22 28 21. CCP II 666.

Partie pédagogique

OÙ VA L'ÉCOLE PRIMAIRE ?

Les récentes mesures votées par le Grand Conseil sur la gratuité de l'enseignement secondaire et l'aide financière de l'Etat en vue d'assurer à tous ceux qui en ont les aptitudes la possibilité d'accès aux études supérieures doivent être saluées comme un progrès réjouissant accompli par notre canton dans le domaine de l'éducation et de la justice sociale.

C'est là une véritable révolution, dont notre presse et l'opinion n'ont pas assez dit ou compris l'importance, ni assez mesuré les conséquences proches et lointaines, en particulier sur notre école primaire.

On continue à désigner celle-ci sous le nom d'école populaire. Ce n'est plus entièrement vrai depuis quelques lustres déjà. Mais rien ne devrait, maintenant, empêcher l'école secondaire de revendiquer ce titre avec autant de raison, puisque le reproche d'être un enseignement réservé à des privilégiés de la fortune ne saurait la caractériser désormais ; que, d'autre part, par la création de sections nouvelles, modernes, techniques, l'école secondaire s'ouvre à des catégories d'élèves qui ne sont plus seulement du type spéculatif et logique, propre aux études supérieures, mais offre des possibilités à d'autres groupes à tendance plus imaginative ou même pratique.

Que va alors devenir l'école primaire avec ce 50 % de nos enfants dont elle devra bien continuer à s'occuper ? Il n'y a pas beaucoup de possibilités à entrevoir. Ou elle deviendra de plus en plus l'école des ratés et laissés pour compte, ou elle se transformera radicalement, dès l'entrée au degré supérieur, cherchant dans une voie nouvelle, répondant aux besoins divers de ses élèves, une justification à sa mission et un regain d'estime auprès des parents et des employeurs.

Il faut relever qu'une école primaire dévaluée ferait courir un grave danger à l'école secondaire elle-même, par la pression croissante que les parents exerceraient forcément sur les examens d'entrée, les programmes et les exigences de cet enseignement où ils verraient le seul salut possible pour l'avenir de leurs enfants.

C'est en songeant à ce grave problème que je livre à la méditation de mes collègues les réflexions suivantes, qui formaient la conclusion à une causerie récente sur les réformes scolaires à l'étranger. Non pas que je croie à la possibilité de transplanter chez nous un système d'éducation pensé ailleurs et adapté à d'autres circonstances, mais parce que, dans notre recherche d'une solution originale, s'inscrivant dans notre tradition et répondant à nos besoins propres, l'expérience des autres peut nous être profitable.

En étudiant les divers systèmes scolaires en préparation ou en action dans certains pays, on peut dégager dans le domaine des solutions pratiques aux problèmes évoqués au début de mon exposé les tendances suivantes :

1. Prolonger l'obligation scolaire jusqu'à 15 ou 16 ans, même 18 ans.

2. Retarder le plus possible l'âge des différenciations :

a) en gardant ensemble tous les élèves jusque vers 13, 15 ou même 17 ans ;

b) en introduisant dès la 6e, 7e ou 8e année des branches à option répondant aux intérêts des élèves ou à leurs ambitions vers des études prolongées ou vers les métiers, ces options pouvant être à divers degrés de difficultés.

3. Remplacer les examens de sélection par une orientation scolaire ouverte à tous les élèves et poursuivie sur plusieurs années.

4. Créer des ponts de passage, classes de rattrapage, en faveur des élèves fourvoyés dans une section qui ne leur convient pas ou victimes d'un retard dans leur maturité.

5. Ouvrir des écoles centrales ou intercommunales dans les districts ruraux pour les élèves de classes terminales en vue de leur assurer les mêmes possibilités éducatives qu'aux citadins. Organiser un ramassage des élèves (aux USA, 7 millions d'élèves voyagent chaque jour pour aller à l'école dans 122 000 bus scolaires).

6. Faire une plus large part dans les programmes aux sciences, aux mathématiques, au travail pratique préparant à la vie professionnelle.

7. Enfin, gratuité des études durant toute la scolarité obligatoire et mesures d'aide financière à tous ceux dont la situation économique et les aptitudes l'exigent.

J'espère ainsi vous avoir convaincus que partout autour de nous le monde de l'école est en marche. Que dans ce domaine, comme ailleurs, on ne retrouve pas ses progrès où on les a laissés, et que l'expérience des autres peut nous être utile.

Mais je ne voudrais pas terminer sans revenir à la situation de l'école primaire en général et de la nôtre en particulier.

Dans la course aux talents qui caractérise notre époque en matière d'éducation, on a beaucoup oublié l'école primaire. Si le XIXe siècle a été celui de la généralisation de l'obligation scolaire, donc de l'école primaire, on peut bien dire que cette moitié du XXe siècle a surtout été préoccupée du secondaire.

C'est ce degré qui a le plus évolué dans ses effectifs, sa structure, ses méthodes.

Or, quel que soit le système scolaire auquel on peut s'arrêter, que ce soit l'école unique dans ses diverses formules, ou toute autre organisation, il y aura toujours au moins le 50 % des enfants du pays qui demeureront à l'école primaire, ou dans l'enseignement court, ou dans les classes pré-professionnelles, ou de quelque autre dénomination qu'on peut proposer.

Mais il ne saurait suffire de changer le nom des classes terminales de l'enseignement primaire pour résoudre ce problème. Permettez-moi de vous en apporter une preuve.

En Angleterre, depuis l'Acte d'éducation de 1944, il n'y a plus d'école primaire dès l'âge de 11 ans. Tout le monde passe en secondaire dans l'une des trois sections de cet ordre d'enseignement : Grammar School (lycée), Technique, Moderne.

C'est la section Moderne qui accueille le 50 ou 60 % dont je parlais plus haut.

Or, nos collègues anglais enseignant dans cette section se trouvent en présence de difficultés semblables aux nôtres. Voici ce qu'écrit l'un d'eux, ancien président de la National Union of Teachers, qui groupe 220 000 enseignants du pays :

L'auteur se réfère à une émission télévisée sur l'éducation au cours de laquelle le speaker discute la question suivante : « Est-ce la fin du monde si votre enfant a échoué à l'examen d'entrée du lycée (Grammar School - 11 ans) ? »

L'auteur relève que beaucoup de parents répondent

oui, et il ajoute : « La question implique, en effet, l'affirmation que la « Modern Secondary School » est un cul-de-sac dont, pourtant, avec un peu de chance, un enfant pourra éventuellement s'échapper à 13 ans lors d'un examen de rattrapage organisé à ce moment. » (Pensons à notre primaire supérieure.)

Notre collègue note : « Le plus décourageant pour les maîtres des Modern Secondary Schools est le fait que personne n'a une foi quelconque dans cette école... Quel maître hésitera à dire à des parents désolés de l'échec de leur enfant au lycée : « Ne vous en faites pas trop. Il a l'examen de rattrapage à 13 ans, et il » reste toujours l'entrée au collège technique. »

« Ainsi, la cause est entendue : la Modern School est une école d'où, par chance, on peut encore s'échapper. Il n'est pas même besoin de mettre sur la porte l'inscription : « Vous qui entrez ici, abandonnez toute » espérance », qu'on peut lire, selon Dante, à l'entrée de l'enfer. On peut écrire : « N'abandonnez pas tout espoir, » il y a toujours l'examen à 13 ans qui peut vous sauver... »

« A 13 ans, l'examen de sélection va encore faire disparaître les meilleurs vers d'autres écoles, au milieu des applaudissements généraux. Les autres restent en arrière en se disant amèrement que leurs maîtres les ont trompés en leur affirmant que la Modern School était une bonne école.

« Si elle l'était, un dur travail et une bonne conduite n'auraient pas comme récompense la possibilité d'en sortir. Il y a une seule autre « école » où le travail et la bonne conduite aboutissent à une réduction de la peine. Mais personne n'est assez hypocrite pour prétendre que c'est une bonne école !... »

« Lors de l'émission, on demanda à une jeune fille si elle considérait qu'il s'attachait un déshonneur à être dans une Modern School. Elle répondit : « Je pense » encore avoir fait un complexe d'infériorité d'être dans » une Modern School... »

« Bientôt, le 80 % de la population scolaire fréquentera les Modern Schools. Il serait malheureux qu'on puisse poser la question ci-dessus et que la réponse soit : « J'ai fait un complexe d'infériorité d'aller dans » la même école que le 80 % des enfants de mon âge... »

Je n'ai, je pense, pas besoin d'insister. Le raisonnement de ce collègue anglais c'est à peu près celui de notre collègue vaudois Gfeller, devant le Conseil communal de Lausanne. Il faudrait pouvoir dire comment l'Angleterre cherche à résoudre ce problème par ses nouvelles écoles « multilatérales ».

Ce qui me paraît illogique, dans notre système, c'est qu'on a reconnu aux élèves du secondaire le droit à une orientation scolaire. Qu'on a ensuite admis qu'à la diversité de leurs esprits on devait offrir une large possibilité d'opter pour un genre d'études qui leur convienne.

Et que ces mêmes faveurs soient refusées au 60 % des enfants qui, de 13 à 16 ans, n'ont plus qu'un seul chemin possible, à parcourir avec un seul maître, et dont ils voient de moins en moins, et avec eux leurs parents, où il peut les faire déboucher dans la vie.

A ce problème difficile, il y a des solutions, et celle des options me paraît parfaitement raisonnable en ce qu'elle évite encore des sélections, qu'elle a un caractère de grande souplesse, qu'elle peut s'adapter aux besoins de divers milieux citadins ou ruraux, et qu'enfin elle permet, selon une expression de M. Gfeller, de faire progresser les élèves dans le sens de leurs forces propres au lieu de continuer à leur démontrer sans profit leurs insuffisances et leurs faiblesses.

L'expérience lausannoise est en cours. Je me permets de souhaiter qu'elle réussisse, qu'elle s'étende et qu'on y trouve un moyen de revaloriser cette école primaire dont on est bien obligé de constater qu'elle se distingue parce que chacun essaie d'en sortir, alors qu'on considère à honneur de pouvoir entrer dans les autres.

M. Michel.

L'INVALIDE EST UNE FORCE MORALE POUR LE PAYS

Ne l'oublions pas, même si l'infirmité est un des malheurs les plus durs qui puissent frapper l'être humain. Ses effets s'exercent dans la durée et s'aggravent souvent avec la maladie et la vieillesse.

Les répercussions de l'infirmité sont à la fois physiques, psychologiques et sociales. Elle occasionne souvent des souffrances intolérables, entraîne des limitations de mouvements et de la vie des sens. Elle provoque des complexes d'infériorité et des sentiments d'amertume, d'injustice. Elle enlève enfin à l'infirme sa capacité de gain. Il devient alors un élément improductif que la communauté est obligée de prendre en charge.

Autrefois, la société n'était pas particulièrement tendre à l'égard des handicapés : elle les supprimait tout simplement. Ce n'est qu'avec l'apparition du christianisme et la pratique de son esprit qu'on assiste à un adoucissement du sort des malades, des estropiés et des économiquement faibles.

De nos jours, la solidarité sociale a pénétré jusque dans la législation : l'assurance-invalidité qui vient d'entrer en vigueur en est la preuve. Elle permettra aux infirmes d'occuper, mieux encore que par le passé, une place active dans la société et d'être ainsi une force morale pour le pays.

La loi prévoit l'encouragement de l'aide aux invali-

des et associe à la tâche des pouvoirs publics l'effort de l'initiative privée en accordant un appui financier aux associations centrales d'aide aux invalides, qui ont, comme Pro Infirmis, par exemple, pour but principal de soulager l'invalidé, de favoriser les traitements et les mesures médicales rééducatrices, de s'occuper de son reclassement, tout en le suivant pas à pas sur le chemin ardu qui le mène à l'indépendance.

C'est pourquoi, si la Confédération enlève une partie des soucis de financement aux services sociaux de Pro Infirmis, ceux-ci pourront désormais bien mieux suivre l'invalidé et assurer le succès de toutes les mesures prises en sa faveur. Le travail humain et social teste son apanage, car la loi ne prévoit rien de ce genre. C'est pourquoi Pro Infirmis se recommande à la générosité du public. Elle a besoin de fonds pour exister. Cela, ne l'oublions pas non plus.

Compte de chèques : aide individuelle et parrainages : II 258.

Rédigeons. Le vocabulaire, la phrase par l'observation. Cours élémentaire, par J. Palméro et A. Félix. Librairie Hachette.

L'ouvrage se compose de 30 leçons. Chacune de celles-ci part d'une observation puis, par de nombreux exercices de vocabulaire et de grammaire, aboutit à la rédaction de phrases simples. Chaque page est ornée d'illustrations de fort bon goût.

F. B.

LES QUALITÉS REQUISES DES JEUNES APPRENTIS D'ASSURANCE

La formation des apprentis représente une mise de fonds souvent importante pour l'entreprise. Elle a donc intérêt à engager des jeunes dont le caractère, l'intelligence et les connaissances déjà acquises offrent les meilleures garanties en vue d'en faire des membres effectifs des groupes de travail.

Nous dégagerons mieux les aptitudes en examinant au préalable les tâches confiées aux apprentis pendant les années de formation, les conditions de travail et l'ambiance dans les bureaux.

Les apprentis débutent en général dans un groupe administratif où ils exécutent des travaux simples tels que le classement, la copie dactylographique, la tenue de répertoires, etc. Ces travaux exigent peu de connaissances scolaires mais en revanche beaucoup d'application et de propreté. Un jour par semaine est consacré aux cours complémentaires (ceci pendant toute la durée de l'apprentissage). Après quelques mois on leur confie des travaux administratifs ou comptables plus difficiles : chèques postaux, notes d'agents, établissement de bordereaux, etc. Puis commence l'initiation à la technique d'assurance qui comporte l'établissement des contrats, le contrôle des propositions d'assurance, la connaissance des conditions générales. Suivant leurs aptitudes, ils peuvent déjà travailler de manière plus indépendante. Ils ont à mémoriser de nombreux détails administratifs au sujet desquels n'existent pas d'instructions écrites ; ils doivent raisonner, juger, décider. En dernière année, les apprentis passent au service des sinistres où ils établissent des dossiers, et assistent, puis participent à l'examen des déclarations d'accidents, au contrôle des garanties contractuelles et au règlement des cas. Ils terminent par un stage dans une agence où ils entrent en contact avec la clientèle.

En ce qui concerne les conditions de travail, le changement par rapport à l'école est considérable : journées plus longues, pauses moins fréquentes, trois semaines de vacances seulement. Le travail est moins varié et exige une attention soutenue. De plus l'apprenti doit s'accoutumer aux dérangements causés par le bruit des machines à écrire ; il ne doit pas se laisser distraire par les conversations téléphoniques et le bavardage. En général, l'apprenti est parrainé par un employé ou le chef de bureau qui l'instruit et veille à ce qu'il soit occupé utilement. Il peut arriver cependant, au cours de périodes chargées, qu'un apprenti ne soit pas toujours suivi de près ou ne reçoive que des instructions sommaires. Il doit alors savoir se débrouiller tout seul.

L'ambiance dans les bureaux exerce une grande influence sur les jeunes. Elle varie d'un département à l'autre et dépend des chefs, du genre et de la masse de travail, des employés eux-mêmes. Elle peut être sympathique, indifférente ou tendue. L'apprenti y est d'autant plus sensible au début qu'il travaille pour la première fois dans un milieu formé uniquement d'adultes ; son rendement peut en souffrir.

Autre nouveauté pour l'apprenti : il touche un salaire. Cela signifie davantage d'argent de poche, plus de liberté dans l'organisation des loisirs mais aussi parfois un risque de dispersion.

Cela dit, nous pouvons définir les qualités requises. En ce qui concerne les notions scolaires, l'entreprise d'assurance attache une importance assez grande à la connaissance du français, en particulier à l'orthographe (et à l'alphabet pour les travaux de classement !).

Sont également appréciées de bonnes notions d'allemand et d'arithmétique. Il est utile, d'autre part, que les apprentis émotifs ou timides qui ne communiquent phie et de sténographie. Ainsi ils peuvent être intégrés plus rapidement dans les circuits de travail.

Une mémoire bien exercée facilite les premiers pas. En effet, les employés chargés de l'instruction n'ont pas toujours le temps de répéter plusieurs fois les explications. Il importe aussi que l'apprenti fasse preuve d'initiative en ce qui concerne son perfectionnement. Il en est qui organisent très bien leur travail ; ils savent créer une documentation et la classer correctement, autrement dit, ils procèdent méthodiquement. Cet aspect revêt une importance particulière pour les apprentis émotifs ou timides qui ne communiquent pas facilement avec leur entourage.

Le caractère joue également un grand rôle. Le bureau moderne exige beaucoup d'application, de patience et de persévérance dans l'exécution de tâches répétitives. C'est par l'accomplissement consciencieux de tâches simples qu'un jeune gagne la confiance de ses supérieurs et peut prétendre à plus d'indépendance et de responsabilités. Lorsque à ces qualités s'ajoutent un esprit éveillé, c'est-à-dire de l'intérêt professionnel, un comportement discipliné et du tact, l'apprenti est parfait. Il deviendra un bon assureur et saura saisir les chances qui s'offrent à lui dans ce métier intéressant.

H. Delarageaz.

La poésie de la semaine

LA LUNE

*Sous la voûte que sur la terre
Minuit construit avec de l'or,
Tu voyages, par le soir mort,
Œil morne et dur et sans paupières.*

*Œil pour le pôle et le désert
Où la chaleur ressemble au gel,
Où le silence, comme un scel,
Ferme les lèvres de la mer.*

*Œil rayonnant de haut en bas
Sur les peuplades taciturnes,
Qui bâtirent leurs sphinx nocturnes,
Avec les blocs que tu fixas.*

*Œil qui casse ta clarté ronde
Comme un cristal contre les dalles,
Que font les vagues colossales
Sur les plages, au bout du monde.*

*Œil d'immémorial ennui,
Mobile, éclatant et livide,
Que le temps sculpte au front du vide
Dans le visage de la nuit.*

*Œil si vieux que la terre oublie,
Monotone, depuis quel jour,
Monotone, tu fais le tour,
Toujours, de sa mélancolie.*

Emile Verhaeren.

Les douze mois
Septembre (Mercure de France).

PRIÈRE D'UN ÉDUCATEUR EXCÉDÉ

Seigneur, c'est l'heure de ma prière. Je la ferai à mon bureau, ce soir, sous ma lampe, auprès de ma dernière copie corrigée. La dernière pour ce soir. Et demain, je recommence.

Déjà, je la revois, ma classe, et les quarante petites têtes folles auxquelles je dois apprendre — si tant est ! — des choses pas tellement drôles, au fond.

Je revois X..., ma bête noire, qui aura oublié une fois de plus son devoir, et que j'aurai envie de gifler.

Et Y... qui m'agace à bouger sans arrêt pendant toute l'heure, et que je flanquerai sûrement à la porte.

Et Z... qui ne comprend qu'avec un, deux ou trois temps de retard — quand il se trouve qu'il comprend quelque chose.

Même les « bons » me fatiguent, ce soir. Tous, je les sens là, mobiles, lassants, exigeants, ne me laissant pas une minute de répit, soit qu'ils travaillent, soit qu'ils ne fassent rien.

Je ne t'offre rien de bien fameux, Seigneur, ce soir. Je n'ai que mes nerfs tendus, ma mauvaise humeur, et une extinction de voix.

Et le découragement tout prêt à venir, que je ne veux pourtant pas accepter. Car demain, il faudra être

prêt, et dire — posément, sans hurler — « Un peu de silence, je vous prie. Entrez. »

Comme chaque matin depuis vingt ans.

* * *

Demain... Ah ! je voudrais retrouver un peu de mon enthousiasme d'autrefois, de ma fierté un peu naïve des premiers temps.

Je voudrais, Seigneur, « leur » offrir chaque matin une voix calme, un visage rasé, une attention reposée.

Je voudrais les prendre tels qu'ils sont, mes grands garçons, tels qu'ils sont, tels que j'étais moi-même quand j'avais leur âge.

* * *

Je voudrais travailler pour eux sans en rien attendre ; ils ne sont pas là pour m'apporter des satisfactions. Cela, je l'oublie couramment : il faudra que j'y songe encore, car c'est important.

Mais pas ce soir, Seigneur, ce soir, il faut que je dorme. Pour eux.

Lucien Jerphagnon.

Prières pour les jours intenable.
Les Editions ouvrières,
12, av. Sœur-Rosalie, Paris 13e.

8e PRIX LITTÉRAIRE DE L'ŒUVRE SUISSE DES LECTURES POUR LA JEUNESSE

Le Comité de l'OSLJ grâce à l'appui du Département de l'instruction publique et des cultes du canton de Vaud (Fonds cantonal des arts et des lettres) organise un 8e prix littéraire offert à tous les écrivains suisses de langue française.

Conditions du concours

1) Les textes doivent être des œuvres inédites. Les traductions et adaptations ne sont pas admises.

2) Le choix du sujet est libre.

3) Les textes auront de 800 à 900 lignes dactylographiées, format commercial.

4) Les envois seront anonymes, accompagnés d'une devise reproduite sur une enveloppe contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

5) Les textes seront adressés en trois exemplaires à Fr. Rostan, chemin de Bellevue 30, Lausanne, avant le 1er juillet 1960.

6) Le jury, présidé par M. Maurice Zermatten, homme de lettres et comptant parmi ses membres Mlle Berthe Vuillemin, écrivain, déléguée du Fonds cantonal des arts et des lettres, jugera sans appel.

7) Il sera décerné trois prix aux auteurs des meilleurs textes dignes d'être publiés, soit :

- a) un premier prix de 600 francs,
- b) un deuxième prix de 500 francs,
- c) un troisième prix de 400 francs.

8) Les textes primés deviendront propriété exclusive de l'OSLJ et seront publiés en édition illustrée par les soins du secrétariat central de l'OSLJ.

9) Les récits non retenus seront retournés à leurs auteurs.

10) Les auteurs participant à ce concours littéraire s'engagent à accepter les conditions ci-dessus.

Lausanne, le 15 mars 1960.

Le président du comité romand OSLJ : F. Rostan.

BIBLIOGRAPHIE

ENSEIGNER, MÉTIER DIFFICILE

Conseils pour faire la classe, par André Ferré,
inspecteur de l'Enseignement primaire
Edition Bonnetier, Genève

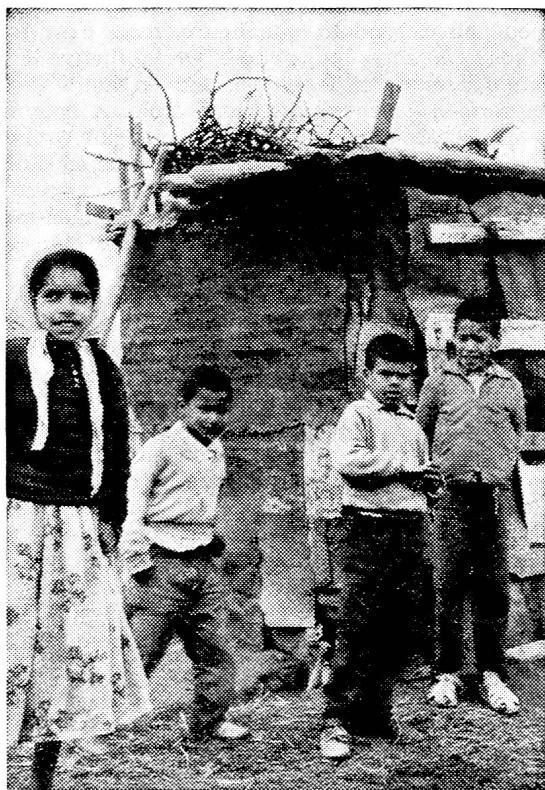
Ce petit ouvrage de 164 pages aurait pu tout aussi bien s'intituler « Choses vues et commentées par un inspecteur scolaire », et quand cet inspecteur se nomme André Ferré on peut être assuré de la valeur d'exemples à suivre ou à ne pas suivre que prennent ses observations comme du bon sens de ses commentaires et de ses conseils. Rien de pédant ni de doctrinal dans cette pédagogie prise sur le vif du déroulement des leçons, toujours aimablement présentée : pédagogie militante de ceux qui enseignent « avec toute leur bonne volonté, leur ingéniosité, et leur foi ». Point de théorie non plus, car la pratique de l'enseignement reflète une personnalité, elle est donc infiniment variée. Il y faut avant tout aimer l'enfance et consacrer à la tâche toutes les ressources de son âme. Le rôle de l'inspecteur, dit l'auteur, est de « faciliter à chacun la conquête d'un style éducatif personnel en le confirmant dans ses entreprises heureuses, en lui signalant d'autre part les erreurs à rectifier ». Tous les praticiens de l'enseignement trouveront dans cet ouvrage un encouragement à chercher en eux d'abord la pédagogie la plus efficace.

VAINES LAMENTATIONS

Il est vain de se lamenter sur l'immoralité et le désordre d'une certaine jeunesse ; mieux vaut soutenir efficacement les œuvres qui s'efforcent, avec des moyens encore insuffisants, de préparer une génération mieux armée contre les tentations, plus consciente de ses devoirs, forte et heureuse.

Faisons-leur confiance, aidons-les en donnant généreusement à la collecte en faveur des œuvres vaudoises de l'enfance. A domicile et au CCP II 1733.

AIDONS A AMÉLIORER LE SORT DES RÉFUGIÉS



*Devant le logement d'une famille de réfugiés algériens ;
pourtant la faim reste le problème numéro un.*

Des milliers d'êtres humains, dans le monde, souffrent le martyre. Ils ignorent tout des conditions premières du bonheur : la chaleur d'un foyer, l'atmosphère vivifiante du pays natal, l'indépendance que procure le travail, la sûreté du lendemain. Ils les ignorent ou n'en ont plus que le douloureux souvenir. Pour qu'ils retrouvent leur plénitude, pour qu'ils redevennent des hommes à part entière, pour que l'espoir parle à leur cœur un langage clair, il faut les aider. C'est à quoi s'emploient, tout spécialement en cette année mondiale du réfugié, des institutions publiques et privées, nationales et internationales.

L'Aide suisse à l'étranger, qui est une de ces institutions, organise sa collecte annuelle dès le 20 février. Tout Suisse se doit d'y prendre part et de verser son obole (compte de chèques postaux Lausanne II 1533). C'est la plus belle façon pour lui de contribuer à l'avènement d'un monde meilleur, de faire acte de générosité et de fraternité.

John Favre,
Directeur général des CFF.

POUR LES DERNIÈRES ANNÉES DE LA SCOLARITÉ UN MANUEL D'ARITHMÉTIQUE

Quand les manuels officiels n'offrent plus d'intérêt, quand on envisage la préparation à l'admission dans une école professionnelle — école de commerce, école des métiers, etc. — quand on sent la nécessité de revoir avec nos élèves toutes les notions d'arithmétique acquises au cours de la scolarité pour en consolider la connaissance en les exerçant, on ne trouve pas de manuel répondant à tous ces vœux. Or, un livre existe¹, peu connu parce qu'il ne se vend pas en librairie, mais qui satisfait à la fois les maîtres et les élèves qui l'utilisent. Elaboré par M. Henri Rochat, maître à l'Ecole de commerce de Lausanne, il reprend tous les éléments essentiels du programme, exerçant particulièrement ce que les enfants ont de la peine à comprendre. Non point qu'il propose des problèmes compliqués sur lesquels l'écoulier « séchera » pendant des heures ; au contraire, il met d'abord l'accent sur l'entraînement au calcul : numération, vérification des quatre opérations, opérations-séries, opérations abrégées, puissance, caractères de divisibilité, nombres premiers, racine carrée, le plus grand commun diviseur, le plus petit commun multiple, etc.

Des explications simples précèdent chaque chapitre : fractions ordinaires, nombres complexes, rapports et proportions, règle de trois, le $\frac{\%}{100}$ et le $\frac{\text{‰}}{1000}$, les intérêts, l'escompte commercial, partages, mélanges, alliages, poids spécifique, densité. Par cette énumération, on se rend compte que rien n'a été oublié ; la partie géométrie comporte 80 pages qui traitent des angles, du cercle, des surfaces, des volumes (polyèdres, corps ronds, volumes tronqués).

Rien de théorique dans cet excellent ouvrage dans lequel on sent d'emblée un climat de vie pratique, de mise au point qui enchantent les élèves puisqu'ils peuvent y travailler seuls ou avec un minimum d'explications magistrales. Tout y est clair, direct, et satisfait ce désir qu'éprouvent les écoliers de se sentir sur un terrain solide où ils cheminent à découvert ; ils acquièrent ainsi une confiance en eux, une assurance qui facilitera leurs études ultérieures.

Nous ne saurions trop recommander cet ouvrage à toutes les classes de dernière année, car son emploi comblera certainement les lacunes que laisse trop souvent un enseignement imprécis et peu préoccupé de l'entraînement au calcul et du côté pratique des choses. On peut se le procurer en s'adressant à l'Ecole de commerce de Lausanne.

A. Chabloz.

¹ Cours d'arithmétique et de géométrie, H. Rochat.

L'enfant et le milieu scolaire, par A. Ferré. Editions Sudel, Paris, 1959. 104 pages.

L'école est avant tout un milieu social qui agit sur ses membres et exige de leur part un effort d'adaptation.

A la question : « A quoi sert l'école ? », il apparaît qu'on peut répondre : « L'école sert à faire faire à l'enfant ses premières expériences d'adaptation à un milieu social. »

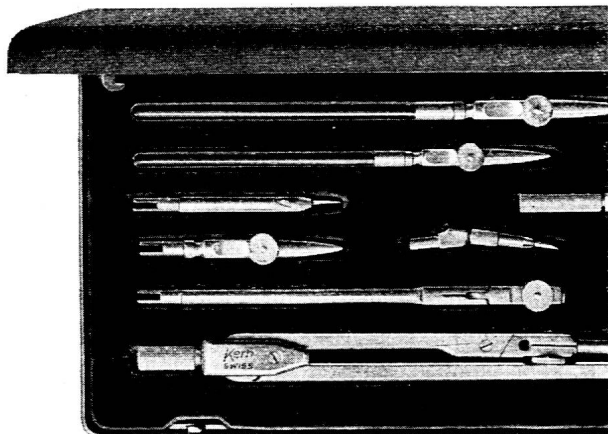
Envisagé dans cette perspective, le rôle du maître devient plus complexe : il doit créer le climat qui nécessite une adaptation à la fois physique, effective et intellectuelle.

Deux heures de lecture qui seraient profitables à tous les éducateurs.

F. B.

Compas Kern dès maintenant dans un nouvel étui élégant !

Les combinaisons de compas les plus appréciées de la série A* sont en vente, dès maintenant, dans un nouvel étui métallique. C'est un étui de forme plaisante, de couleur moderne, plat, indestructible et avec fermeture à déclic pratique.



*Les compas de précision Kern de la série A sont fabriqués en maillechort laminé et chromés dur. Le chrome dur est plus résistant que l'acier, il ne se ternit pas, ne rouille jamais et donne aux instruments une résistance à l'usure encore inégalée.



Les compas de précision Kern, en étuis métalliques élégants, se vendent sans augmentation de prix chez les opticiens et dans les papeteries.



Kern & Cie S.A. Aarau

Nationale Suisse

B e r n e

J. A.

Montreux 1

VARIÉTÉ

Persévérance

Tonton a cinq ans et il est déjà persévérant. Jugez plutôt.

A genoux sur le tapis, il fait des constructions avec des cubes de grandeurs et de couleurs différentes. Le jeu consiste à mettre le plus gros en bas et le plus petit tout en haut. Ça fait une jolie pyramide qu'on jette ensuite par terre et puis on recommence. Tonton a joué ainsi pendant une heure, mais c'est trop facile. Il faut inventer autre chose. On va mettre le plus petit cube dessous et le plus grand en haut. Ça fera une pyramide à l'envers. Ce sera drôle. A l'ouvrage !

Mais ce n'est pas drôle du tout. Pour commencer, ça va assez bien, mais ça devient de plus en plus difficile. Quand on pose le troisième cube tout bascule et il faut en mettre cinq ! Tonton recommence, mais sans succès. Alors, il se fâche, il crie. Il jette ses cubes contre la paroi. Maman gronde. Elle enferme Tonton dans une chambre toute noire. Il trépigne un instant et puis il crie qu'il veut être sage. Il s'installe de nouveau sur le tapis et recommence. Mais le troisième cube recommence aussi à perdre l'équilibre. Tonton hurle de rage et retourne à la chambre noire avec ses cubes. Une gamme de cris violents, et puis le silence. On entend un bruit de bois qu'on entasse et de bois qui tombe. De nouveau le silence. Une heure se passe. Maman ouvre la porte de la chambre obscure. Elle espère trouver un Tonton repentant, elle trouve un Tonton radieux, accroupi à côté d'une pyramide renversée. Les cinq cubes tiennent. Et Tonton de crier : « J'ai pu ! »

Les grandes personnes ne comprennent rien à la persévérance des gosses.

M. Matter.

Ecole Pédagogique Privée **FLORIANA**

Dir. : E. Piotet, Pontaise 15, Lausanne, Tél. 241427



Formation de gouvernantes d'enfants
Jardinières d'enfants et d'institutrices privées

Placement des élèves assuré

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 h. (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

COIFFURE HAUTE MODE
PARIS - GENÈVE

Umbert

Coiffeur-Biothéticien
Agrégé S.F.B. Paris

3, rue Dancet - Tél. 25 34 41

Restaurant de la Clef

COURTELARY (JB)

Repas soignés — Spécialités :
fondue, poulets, truites, cuisses de grenouilles

Se recommande : E. Béguelin, propriétaire — Tél. (039) 4 33 01